Celui qui traverse nos mosquées ou nos marchés avec des flèches, qu’il les tienne fermement, ou qu’il en serre les pointes dans sa main, afin d'éviter de blesser un musulman.

Abû Mûsâ Al-Ash’arî (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui traverse nos mosquées ou nos marchés avec des flèches, qu’il les tienne fermement, ou qu’il en serre les pointes dans sa main, afin d'éviter de blesser un musulman. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Celui qui parcourt les mosquées, les marchés et les lieux de rassemblement des musulmans avec des armes telles que des flèches ou autres, « qu’il les tienne fermement » afin de ne blesser aucun musulman.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5442

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee